

PROTOCOLE SANITAIRE

GUIDE RELATIF A LA REOUVERTURE ET AU FONCTIONNEMENT DU LYCEE OZENNE AUX
PERSONNELS A PARTIR DU 9 SEPTEMBRE 2021 PRESENTE AU CHS DE CE JOUR

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

5 PRINCIPES FONDAMENTAUX

- . Le maintien de la distanciation physique
- . L'application des gestes barrière
- . La limitation du brassage des élèves
- . Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- . La formation, l'information et la communication

Le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire dans tous les espaces clos.

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les espaces extérieurs du Lycée.

Néanmoins, quand les mesures de distanciation physique de 2 mètres entre deux personnes ne peuvent être respectées, il reste obligatoire et plus particulièrement :

- Pendant les récréations de 10H et 16H ;
- Dans les files d'attente afin d'accéder aux selfs 1 & 2 et à la cafétéria ainsi que devant les différents escaliers ;
- Aux heures de sortie et d'entrée du Lycée en accédant au portail.

. Appliquer les gestes barrière :

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une solution
hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique puis le jeter



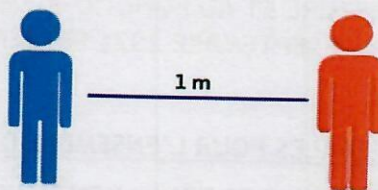
Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu
de catégorie 1.



Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures

Les règles de distanciation physique :

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

- . Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- . Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- . Rappeler très régulièrement les consignes.
- . Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc...
- . Une salle à l'infirmerie sera la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19.

CONSIGNES AU PERSONNEL ADMINISTRATIF :

L'ensemble des personnels administratifs dispose d'un poste dédié et à ce titre, ils seront chargés de la maintenance sanitaire de leur outil de travail. Des produits adéquats leur seront attribués. En ce qui concerne les photocopieurs partagés, ces derniers feront l'objet d'une désinfection régulière par les agents de service mais dans tous les cas, il conviendra avant et après chaque usage de s'appliquer un gel hydro alcoolique sur les mains.

La communication à distance est privilégiée. Toutefois, des hygiaphones en plexiglas ont été installés pour les personnels amenés à recevoir du public.

Pour faciliter la désinfection des plans de travail, les bureaux seront rangés quotidiennement et les matériels mis dans les tiroirs.

CONSIGNES AU PERSONNEL D'ENTRETIEN :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables et bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage de désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées, dites points de contact, par les personnels et élèves dans les salles et autres espaces communs (comme les interrupteurs, les poignées de porte) est également réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées à la fin de chaque service.

L'accès aux bancs et aux espaces collectifs extérieurs est autorisé.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou de même groupe constitué (ballons, livres, journaux, crayons etc...) est permise à l'intérieur des locaux lorsqu'une désinfection quotidienne est assurée.

. Les agents appliqueront le protocole de désinfection joint consultable sur l'ENT.

. Les contrôles légionnelles ont été effectués ainsi que la vérification du traitement de l'air.

. Sanitaires : Les approvisionnements des consommables seront régulièrement assurés. Le nettoyage et la désinfection approfondie seront faits conformément au protocole. Un tableau d'exécution des procédures sera affiché sur chaque sanitaire et visé par les agents chargés d'appliquer le protocole.

CONSIGNES AU PERSONNEL D'ACCUEIL / MAINTENANCE :

. Seul le personnel de loge pourra être présent dans celle-ci. Une séparation physique (hygiaphone) a été installée à l'entrée de la loge.

. Dans la mesure du possible, les agents de maintenance utilisent un outillage individuel. Ils devront procéder systématiquement à une désinfection de l'outillage partagé.

CONSIGNES POUR LES LOCAUX DU PERSONNEL :

. **SALLE DE REUNION / SALLES DES PROFESSEURS** : Pour les salles de réunion, elles seront nettoyées et désinfectées avant et après la réunion, notamment les feutres, micros, télécommande ou clavier. Les salles seront aérées régulièrement. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.

. **BUREAUX INDIVIDUELS ET OPEN SPACE** : supprimer des placards le maximum d'objets (cadres photos, stylos...) qui compliquent le nettoyage journalier.

. Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour, par session de quelques minutes à toutes les heures.

CONSIGNES AUX PROFESSEURS, VIE SCOLAIRE, ELEVES ET ETUDIANTS :

PREALABLE :

Les parents sont invités à prendre la température de leurs enfants avant le départ pour l'établissement. Les étudiants doivent faire de même. En cas de symptômes ou de fièvre 37,8 °C ou plus, ils ne doivent pas se rendre à l'établissement. Les professeurs procèdent de la même manière.

De plus, les élèves et les étudiants devront se munir d'une gourde et de mouchoirs à usage unique. Chacun devra avoir son propre matériel pour éviter des interactions. La gourde servira notamment pour les repas du midi au restaurant scolaire (pas de pichet sur la table).

1/ Application des gestes barrière :

- **Lavage des mains :**

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux en utilisant des essuie-mains en papier jetable.

Il doit être réalisé à l'arrivée dans l'établissement, avant de se rendre dans la salle de classe affectée. Les élèves pourront se rendre aux sanitaires du Bâtiment Merly ou utiliser un gel hydroalcoolique disponible à l'entrée. Les professeurs se rendront aux sanitaires en salle des professeurs. Des lingettes désinfectantes pour les mains et les surfaces ont été distribuées aux enseignants qui le souhaitent. Dans les salles de classes spécialisées, des distributeurs muraux de gel ont été installés. Dans les autres salles, des flacons pompe de gel hydroalcoolique sont posés sur le bureau de l'enseignant afin que les élèves puissent se désinfecter les mains.

Avant de rentrer chez eux, élèves et personnels devront utiliser le distributeur de gel hydroalcoolique situé à l'accueil.

- **Port du masque :**

Pour les personnels :

Le port d'un masque grand public de catégorie 1 est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues dans les espaces clos.

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les espaces extérieurs du Lycée.

Néanmoins, quand les mesures de distanciation physique de 2 mètres entre deux personnes ne peuvent être respectées, il reste obligatoire et plus particulièrement :

- Pendant les récréations de 10H et 16H ;
- Dans les files d'attente afin d'accéder aux selfs 1 & 2 et à la cafétéria ainsi que devant les différents escaliers ;
- Aux heures de sortie et d'entrée du Lycée en accédant au portail.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu par une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur - intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle. Le lycée mettra à disposition 2 masques par jour pour ceux qui le souhaitent.

Pour les élèves : le port du masque grand public de catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos.

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les espaces extérieurs du Lycée.

Néanmoins, quand les mesures de distanciation physique de 2 mètres entre deux personnes ne peuvent être respectées, il reste obligatoire et plus particulièrement :

- Pendant les récréations de 10H et 16H ;
- Dans les files d'attente afin d'accéder aux selfs 1 et 2 et à la cafétéria ainsi que devant les différents escaliers ;
- Aux heures de sortie et d'entrée du Lycée en accédant au portail.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Le port de masque maison est interdit.

- Ventilation des salles de classes et autres locaux :

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu quelques minutes au minimum toutes les heures.

Le Conseil Régional est sollicité pour nous assurer du bon fonctionnement et de l'entretien de la ventilation mécanique.

2/ Elimination des déchets COVID :

Ils seront jetés dans des containers dédiés situés dans le hall d'accueil et différents lieux dans l'établissement.

3/ Limitation du brassage des élèves :

Consigne est donnée aux élèves de ne pas stationner dans les couloirs pendant les récréations.

CONSIGNES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Comme pour l'ensemble du lycée, le port du masque est obligatoire en restauration jusqu'à la prise du repas à table et redevient obligatoire lorsque le convive se lève pour ramener son plateau.

S'agissant des commensaux, une nouvelle jauge est établie :

2 sur 4 pour permettre la plus grande distanciation possible.

S'agissant des élèves et des étudiants :

Ils devront pouvoir tracer sur 7 jours flottants l'identité des élèves ou étudiants auprès desquels ils déjeunent (1 à 5 personnes selon les situations).

- les couverts sont donnés individuellement aux convives.

- un plat unique sera servi avec un choix de viande et d'accompagnements.
- les desserts seront distribués au self lors du passage mais consommés de préférence à l'extérieur. Des poubelles seront mises à disposition.
- les usagers devront disposer d'une gourde ou autre contenant pour accéder aux fontaines à eau qui ont été munies de pédale.

Comme rappelé plus haut, le lavage des mains ou l'application du gel hydroalcoolique est obligatoire pour l'accès au restaurant. Les élèves se placeront selon les consignes données par la vie scolaire.

Le lavage des mains est aussi obligatoire après le repas. Un distributeur de gel hydroalcoolique est mis à disposition à chaque sortie de self.

Toulouse, le 09/09/2021

M. LAURENS, Proviseur

